

OBJET : CREATION DE 2 CLASSES ET UN DORTOIR A L'ECOLE GERARD PHILIPPE - APPROBATION DU BILAN GLOBAL PREVISIONNEL, DU PROJET DE MARCHE - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet de Marché,

Vu les articles 33 et 60 à 64 du Code des Marchés Publics,

Vu les articles L 421.1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transport circulation et stationnement.

A la majorité des membres du Conseil, les groupes « Union pour un nouvel Aubervilliers » et U.M.P. s'étant abstenus,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le bilan global prévisionnel de l'opération citée en objet, estimé à 300 000 € TTC.

ARTICLE 2 : APPROUVE la procédure d'Appel d'Offres en vue de la passation d'un marché de travaux.

Conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres le Maire sera autorisé à signer le marché subséquent.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à signer et déposer la demande de permis de construire inhérente à l'opération.

LE MAIRE,